

## NOTES D'ENQUETE

### BOULAU (32) 24.03.1984

#### 1 – CONTEXTE DE REEXAMEN DU CAS

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public [www.geipan.fr](http://www.geipan.fr)

Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque en cas de type « D » et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen, dans le seul but d'être plus pertinent dans les conclusions.

Ce cas d'observation connu sous le nom de SARAMON (32) 24.03.1984 fait partie de cas classés « D » par le GEPAN.

Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification explicité dans une note d'enquête.

#### 2 – DESCRIPTION DU CAS

Le 24 mars 1984 à 5h50 du matin, la mère supérieure du couvent des sœurs cisterciennes de BOULAU (32) observe depuis le balcon du premier étage du couvent un objet très brillant (sans éblouir ni rayonnement alentour) et de forme ovale dans le ciel. Elle alerte 4 autres sœurs, qui verront également le phénomène. Pendant 10 minutes, le PAN a effectué de nombreux mouvements rapides, avant de partir dans la direction de la commune de POLASTRON (32).

L'observation cesse à 6h00 afin que les témoins retournent à l'office.

La gendarmerie de SARAMON (32) est contactée par le témoin principal le 29 mars 1984. Suivant l'enquête de gendarmerie, aucun autre témoignage dans le secteur ne sera recueilli. L'observatoire de Toulouse ne donnera aucun avis. L'enquête menée sur place ne permettra pas d'apporter une explication à l'observation.

Le dossier est transmis au GEPAN le 19 avril 1984, qui classe l'observation en PAN D.

#### 3 – REEXAMEN DU CAS

La description des lieux d'observation et du PAN sont assez précises, ce qui permet d'analyser plus en détail ce cas.

##### Situation géographique et direction d'observation :

D'après le procès-verbal de gendarmerie, l'observation s'est faite au premier étage du couvent des sœurs cisterciennes de BOULAU (32). Ce balcon fait face à la vallée de la Gimone.

Le PAN est vu au-dessus d'une ferme à moins d'un kilomètre à l'Est et faisant du surplace mais avec des déplacements de droite à gauche de haut en bas.

La mère supérieure a appelé immédiatement les autres sœurs et celles-ci seront au même endroit sur le balcon pour faire leur observation.

Toutes verront le PAN en direction de la vallée de la Gimone et lorsqu'elles reprennent leurs activités, le PAN se trouvera toujours en direction de POLASTRON (32).

L'observation a été faite à Boulaur (32) dans le canton de Saramon (32).

La direction d'observation est plein EST.

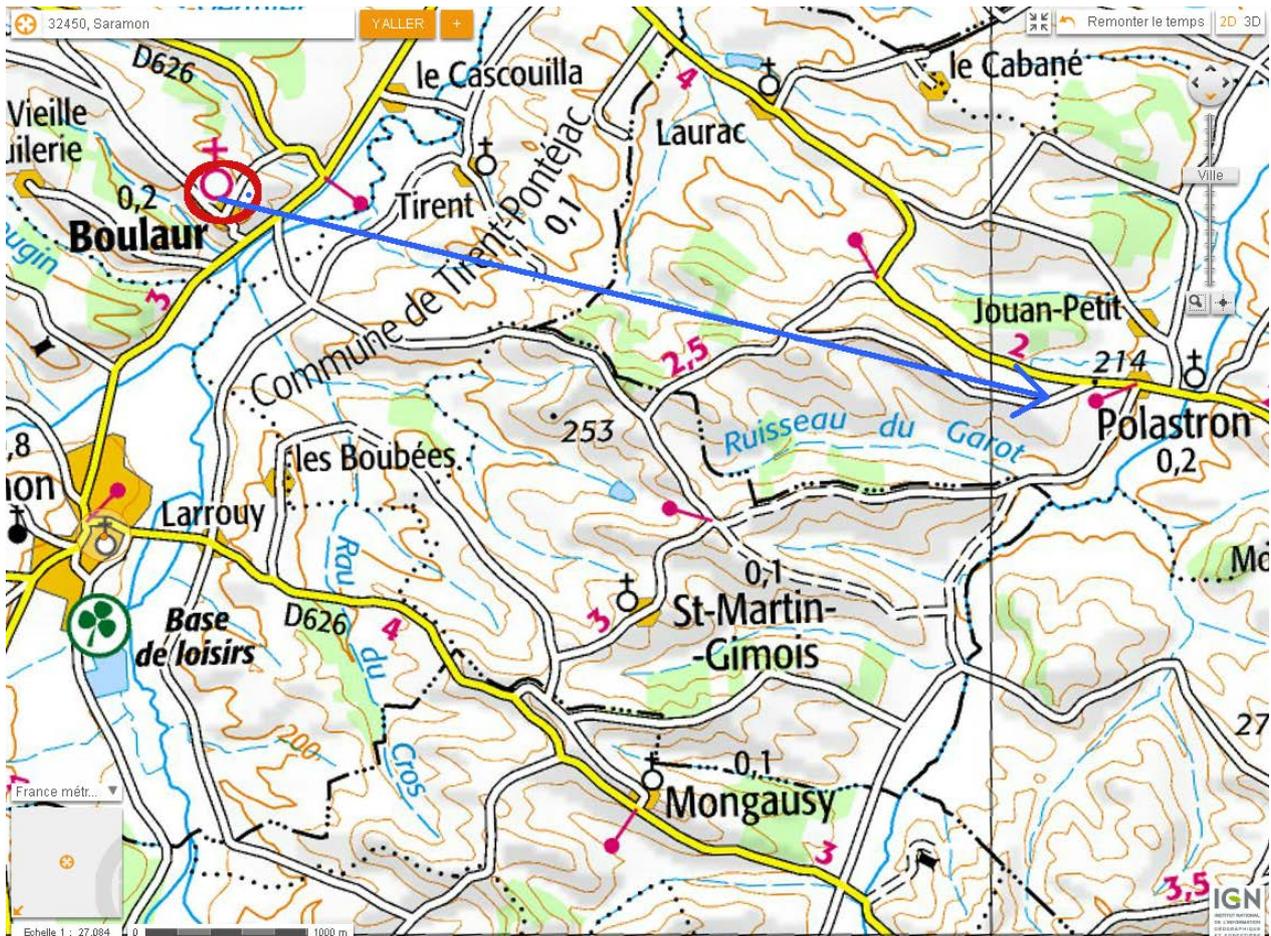


Figure 14 : Géoportail : le rond rouge indique la position des témoins et la flèche bleue la direction d'observation.

#### Heure et durée d'observation :

La mère supérieure du couvent repère en premier le PAN, à 5h50, alors qu'elle sort prendre l'air sur le balcon du premier étage du couvent au cours d'un temps d'arrêt de l'office.

La mère supérieure appelle immédiatement les sœurs, au nombre de 4, afin qu'elles voient l'apparition.

Pendant 10 minutes, le PAN effectue plusieurs déplacements rapides (« à la vitesse de l'éclair »), partant à droite et à gauche et faisant du surplace.

Les témoins cessent leur observation à 6h00 pour reprendre leur office. Le PAN est à ce moment-là a priori toujours présent dans le ciel, dans la direction de Polastron (32).

#### Vérifications météorologiques :

Les témoins n'indiquent aucune donnée météorologique, si ce n'est que le jour allait se lever.

La station météo la plus proche ayant conservé des archives pour la date de l'observation est celle de Toulouse-Blagnac (31), distante de 49 km à l'Est-Nord-Est, c'est-à-dire dans la direction globale d'observation du PAN.

Les données indiquent un ciel peu nuageux pour le 24 mars à 7h00. Les conditions météo semblent néanmoins se dégrader au fur et à mesure, d'après la visibilité horizontale en baisse constante dans

la première partie de journée (12 km à 4h00, 8 km à 7h00 et 6 km à 10h00) : il est plus que probable que le ciel se couvrait progressivement de nuages (Figure 2).

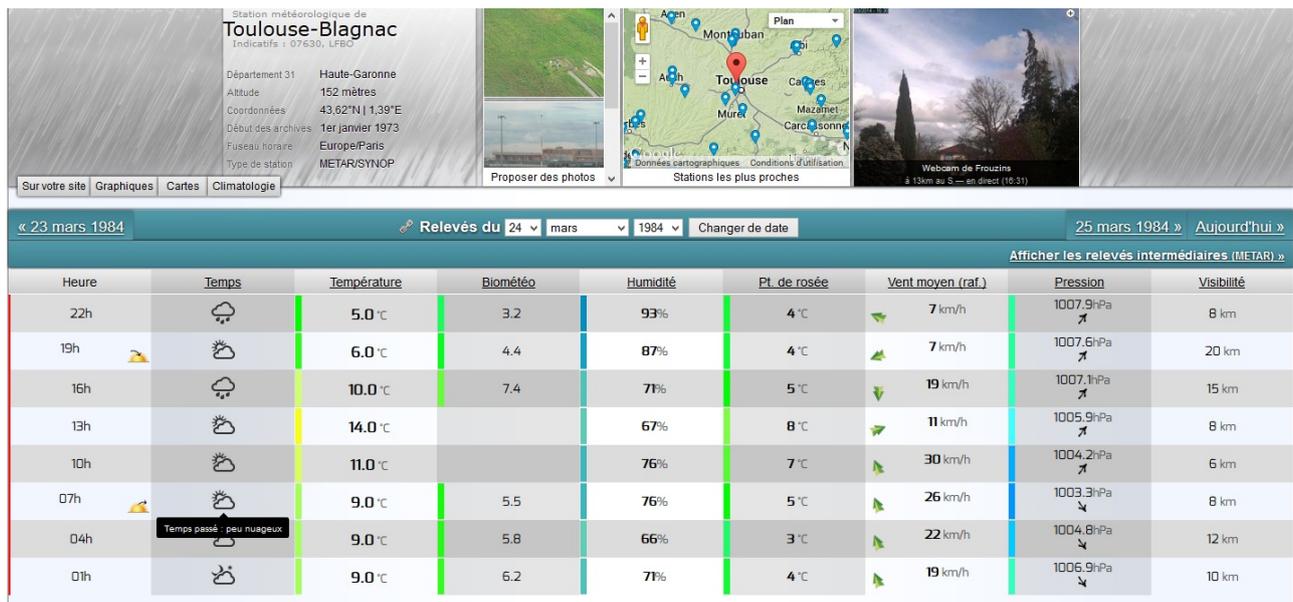


Figure 2 : relevés météo pour la station de Toulouse-Blagnac (image : Infoclimat.fr)

#### 4 – RECHERCHE D'UNE HYPOTHESE EXPLICATIVE

Une hypothèse envisagée : l'observation d'une animation lumineuse (skytracer).

Le fait que le PAN, de forme ovale, se déplace très rapidement en faisant des va et vient, ainsi que la longueur du temps d'observation (10 minutes) évoquent fortement une méprise avec un skytracer.

Les détails fournis par les témoins sont d'ailleurs en faveur d'une telle hypothèse, puisque le PAN est décrit comme très brillant, mais non éblouissant. La présence avérée de nuages dans le ciel au moment de l'observation est également cohérente avec l'observation d'un skytracer. Cependant l'amplitude des déplacements du PAN est malheureusement inconnue.

Il est d'ailleurs à noter que le 24 mars 1984 est un samedi, jour typique de l'utilisation d'un skytracer. L'observation pourrait ainsi correspondre aux horaires de fermeture d'une discothèque locale (arrivée de l'aube).

Boulaur dans le canton de Saramon (32) est entourée de plusieurs agglomérations importantes : Auch (32) à 20 km au Nord-Ouest, Mirande (32) à 29 km à l'Ouest, L'isle-Jourdain (32) à 27 km au Nord-Est, et l'agglomération toulousaine à une cinquantaine de km vers l'Est.

Il est à noter la présence actuelle de plusieurs discothèques dans le secteur concerné (Figure 3). Cependant aucune carte avec les discothèques à l'époque 1984 n'a été retrouvée.

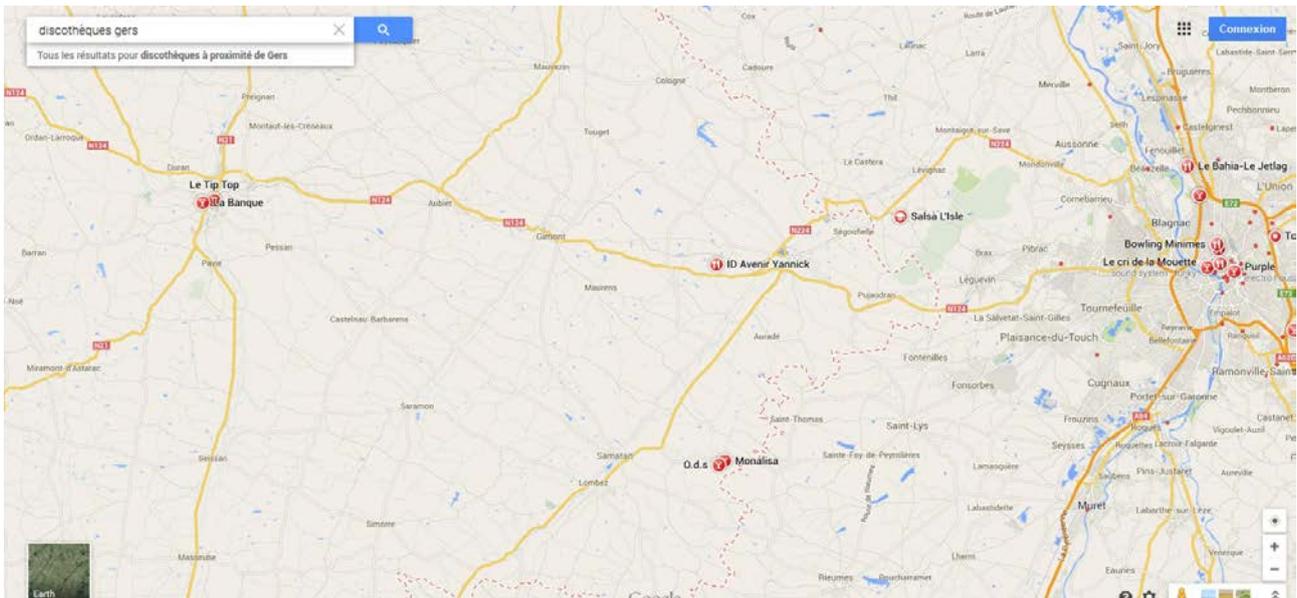


Figure 3 : Google Maps – localisation des discothèques proches du secteur de Saramon (32)

Il faut mentionner qu'à l'époque des faits, les dispositifs de type skytracer étaient tout à fait nouveaux en France, ce qui peut expliquer la non-identification du phénomène par les témoins.

Cependant l'utilisation de ce type de dispositif onéreux est très souvent régulière voir hebdomadaire. On peut donc supposer que les témoins ont pu avoir l'occasion de revoir ce phénomène. Or, après cette observation troublante, aucune autre observation par ces mêmes témoins n'a été rapportée par la suite.

Malheureusement, le long délai entre l'observation et sa nouvelle analyse empêche toute vérification utile.

## 5 – CONCLUSION

Ce cas est consistant (cinq témoins), la description du PAN observé est assez précise. La sincérité et la crédibilité des témoins n'ont jamais été mises en doute.

Le phénomène décrit présente beaucoup de caractéristiques communes (durée d'observation, forme, taille, couleur) avec une animation lumineuse de type skytracer. De plus, la date de l'observation (samedi matin) correspond à un jour typique d'utilisation de ce dispositif, et il y avait des nuages pouvant refléter un skytracer.

Cependant du fait de l'unicité de l'observation par les mêmes témoins ou par les voisins et du fait de l'impossibilité de la vérification auprès des discothèques de l'époque, cette hypothèse n'a pu être vérifiée.

Ce n'est pas la perception visuelle des témoins qui est en cause, mais l'interprétation que les témoins font de leur observation à travers leur ressenti (étonnement, observation de nuit d'un dispositif artificiel nouveau à l'époque des faits).

Dans la classification actuelle du GEIPAN, ce cas d'étrangeté faible est classé « C », par manque de recoupements bien que ressemblant à une méprise avec un skytracer.